



PREFET DE L'ISERE

NATURALISATION OU REINTEGRATION PAR DECRET

POUR FAIRE VOS DEMARCHES :

Vous devez contacter obligatoirement l'un des Points Information Médiation Multi-Services (P.I.M.M.S.) :

PIMMS GRENOBLE/VILLENEUVE
Tel : 04 76 48 36 88

PIMMS PONT DE CLAIX
Tel : 04 38 92 10 33

PIMMS VILLEFONTAINE
Tel : 04 37 05 03 69

Si vous résidez dans la Drôme, le Point Information Médiation Multi-Services (P.I.M.M.S.) :

PIMMS DONZERE
Tel : 04 75 01 86 58

Si vous résidez en Savoie, l'Association Départementale pour le Développement et la Coordination des Actions auprès des Étrangers de la Savoie (A.D.D.C.A.E.S.) :

ADDCAES CHAMBERY
mail : accueil73@addcaes.org

Si vous résidez en Haute Savoie, l'Association Départementale pour le Développement et la Coordination des Actions auprès des Étrangers de la Savoie (A.D.D.C.A.E.S.) :

ADDCAES ANNECY
mail : accueil74@addcaes.org

PRINCIPALES CONDITIONS DE RECEVABILITE D'UNE DEMANDE DE NATURALISATION FRANCAISE

Résidence en France et régularité du séjour

- justifier d'une résidence habituelle et régulière en France pendant les **5 années** qui précèdent le dépôt de sa demande.
- avoir sa résidence en France lors de la signature du décret de naturalisation.

Réduction de stage

La durée de résidence habituelle en France **est réduite à 2 ans** pour l'étranger :

- qui a accompli en France 2 années d'études réussies dans un même cycle, assorti, le cas échéant, du diplôme correspondant (**joindre les justificatifs : certificats d'inscription ou attestations universitaires**).

Dispenses de stage

N'est pas soumis à la condition de résidence habituelle de 5 ans, l'étranger :

- qui a obtenu le statut de **réfugié** en France,
- qui appartient à l'entité culturelle et linguistique française, lorsqu'il est **ressortissant d'un territoire ou Etat dont la langue officielle ou l'une des langues officielles est le français et que le français est sa langue maternelle** ou qui justifie d'une scolarisation d'au moins 5 ans dans un établissement enseignant en langue française (dispense uniquement si le postulant satisfait aux 2 conditions cumulatives citées).
- qui est ressortissant d'un pays ou territoire sur lequel la France exerçait sa souveraineté, à condition d'être né avant la date d'indépendance (**réintégration**).

Unité familiale

Le postulant doit avoir en France le centre de ses attaches familiales.

Moralité

Le demandeur doit être de bonnes vie et mœurs.

Assimilation à la communauté française

Le demandeur doit justifier de son assimilation à la communauté française, notamment par une connaissance suffisante, selon sa condition, de la langue française et des droits et devoirs conférés par la nationalité française. La condition de connaissance de la langue française ne s'applique pas aux réfugiés statutaires et apatrides vivant depuis au moins 15 ans en France et âgés de plus de 70 ans.

Absence de condamnations pénales

Ressources et obligations fiscales

Le demandeur doit pouvoir justifier de ressources suffisantes et être à jour de ses obligations fiscales.

LISTE des pièces à fournir (à classer dans l'ordre suivant).

Tout document rédigé en langue étrangère doit être traduit en Français par un expert assermenté, voir avec la cour d'appel de Grenoble, votre consulat ou ambassade. (fournir l'original + la traduction)

les actes d'état civil établis en France sont valables 3 mois, mais pas de date de validité pour les actes d'état civil provenant de l'étranger,

Pour les actes d'état civil étrangers, veuillez vérifier auprès de votre consulat si une légalisation ou une apostille doit être apposée sur l'acte concerné.

Vous rédigerez une lettre manuscrite si vous souhaitez les récupérer après l'instruction de votre dossier

Attention : fournir impérativement les originaux lorsqu'ils sont demandés, sinon votre dossier vous sera renvoyé non traité,

(pour les pièces demandées en copie, il n'est pas nécessaire d'envoyer les originaux)

	<u>original</u>	<u>photocopie</u>
<u>2 imprimés CERFA remplis et signés + attestation sur l'honneur</u>		
UN TIMBRE fiscal de 55€ : disponible en préfecture, dans les bureaux de tabac et les services des impôts des particuliers (SIP)	X	
4 PHOTOS d'identité tête nue	X	
Une enveloppe à soufflet format 21x29,7cm, pré-affranchie en recommandé avec accusé de réception au tarif de 8€45 qui sera complété par le PIMMS	X	
<u>DIPLOME français</u> de niveau supérieur ou égal au brevet des collèges, ou Test de français niveau B1 datant de moins de 2 ans, délivré par un des organismes certificateurs indiqué sur le tableau ci-joint. Les diplômes obtenus dans un <u>pays francophone</u> à l'issue d'études suivies en français sont acceptés (<i>fournir la version française et une attestation de l'établissement scolaire l'ayant délivré confirmant les études suivies en français</i>). (les personnes âgées d'au moins 60 ans ainsi que les personnes souffrant d'un handicap (certificat médical) sont dispensés de la production d'un diplôme)	X	X
<u>Etat civil</u>	<u>original</u>	<u>photocopie</u>
- ACTE DE NAISSANCE INTEGRAL DU DEMANDEUR	X	X
PARENTS DU DEMANDEUR :		
- Actes de naissance ou de mariage ou de décès (ou tous documents d'états civils comportant nom prénom(s) date et lieu de naissance)		X
- ACTE DE NAISSANCE INTEGRAL DU CONJOINT OU CONCUBIN		X
- ACTE DE MARIAGE INTEGRAL ou PACS actuels	X	
- <i>Acte de décès du conjoint (le cas échéant)</i>	X	
- Jugement de divorce (en France : copie - à l'étranger : original + original de la traduction)	X	X
- En cas d'unions précédentes : actes de mariages et jugements de divorce (du postulant et du conjoint)	X	
- En cas de séparation : jugement de séparation	X	

- Actes de naissance de chaque enfant mineur issu du couple (résidant en France ou à l'étranger)	X	
Réfugiés ou apatrides (actes d'état civil délivrés par l'OFPRA)		
- Acte de naissance du demandeur	X	
- acte de mariage	X	
- acte de naissance de chaque enfant mineur	X	
- pour les enfants mineurs vivant au domicile, originaux des certificats de scolarité ou copies des carnets de santé s'ils ne sont pas scolarisés, copie de leur DCM ou TIR s'ils en possèdent un, ou preuve de la résidence à l'étranger s'ils ne vivent pas en France, ou copie de leur carte d'identité française s'ils sont français.	X	X
- en cas d'adoption : copie du jugement d'adoption		X
Situation familiale	original	photocopie
- copie recto-verso du titre de séjour du demandeur en cours de validité indiquant l'adresse actuelle		X
- copie recto-verso du titre de séjour (ou de la carte d'identité française) du conjoint ou du concubin en cours de validité indiquant l'adresse actuelle		X
- copie recto-verso du titre de séjour (ou CNI) des enfants majeurs vivant au domicile		X
- COPIE DE TOUTES LES PAGES DU PASSEPORT DU PAYS D'ORIGINE		X
- européens : fournir tout document administratif justifiant de la date d'entrée en France		X
Activité / ressources		
- SALARIES		
- contrat ou certificat de travail en cours indiquant le salaire, la date d'entrée et l'emploi occupé		X
- pour les intérimaires , attestation de la société d'intérim récapitulant toutes les missions effectuées durant les 3 dernières années	X	
- 3 derniers bulletins de salaire, et attestations annuelles des revenus à déclarer établies par le ou les employeurs pour les 3 dernières années		X
- contrats ou certificats de travail concernant les 3 dernières années		X
- DEMANDEURS D'EMPLOI		
- dernière carte d'inscription au pôle emploi		X
- décision de pôle emploi et les 3 derniers bordereaux de versement des indemnités		X
-STAGIAIRE OU FORMATION PROFESSIONNELLE		
- attestation de l'organisme de formation avec date de début et de fin de stage ou de formation		X
- dernier bulletin de rémunération ou fiche de paye		X
- COMMERÇANT, EXPLOITANT AGRICOLE, GERANT, AUTO-ENTREPRENEUR		
- extrait d'immatriculation récent au RCS ou RCM (K-Bis) ou SIRENE	X	
- statuts de la société pour les dirigeants ou associés		X
- bilan financier des 3 derniers exercices et attestation comptable des revenus des 3 dernières années		X
- attestation comptable des revenus perçus au cours des 3 derniers mois	X	
- PROFESSION LIBERALE		
- inscription à l'ordre professionnel		X
- justificatif des ressources des 3 dernières années		X
- LYCEENS OU ETUDIANTS		
- certificat de scolarité ou carte d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur		X
- boursier : attestation indiquant le montant de la bourse		X
- prise en charge financière par les parents résidant à l'étranger : justificatif des versements + attestation parentale		X
- SANS PROFESSION + étudiants sans emploi (pris en charge par les parents - conjoint - concubin ou tiers)		
- attestation sur l'honneur de prise en charge	X	
- justificatif des ressources (dernier bulletin de salaire et 3 derniers avis d'imposition)		X
- pièce d'identité de la personne prenant en charge le demandeur		X
- RETRAITES		
- titre de pension avec date de début de retraite, récapitulatif de carrière et 3 derniers bordereaux de versements		X

BORDEREAU RECENT DE LA C.A.F. (ALLOCATIONS PERCUES : APL, AF, RSA, Paje, AAH ..)	X	
- décision en cours de la CDAPH en cas de handicap ou d'invalidité et les 3 derniers bordereaux de versement de la CPAM		X
- carte d'invalidité + jugement de tutelle ou curatelle + pièce d'identité du tuteur		X
- Ressources du conjoint ou du concubin		
- contrat de travail, dernière fiche de paye, et copies des attestations annuelles des revenus à déclarer établies par le ou les employeurs pour les 3 dernières années		X
copie des avis d'imposition ou de non-imposition des 3 dernières années (concubin)		X
copie de la dernière déclaration des revenus		X
<u>JUSTIFICATIF DU DOMICILE</u>	original	photocopie
- locataire		
- contrat de location		X
- 3 dernières quittances de loyer et facture d'électricité récente		X
- propriétaire		
- acte de propriété ou attestation notariale et une facture d'électricité récente		X
- le cas échéant, actes de propriété d'appartements loués à des tiers avec contrat de location		X
- en cas d'hébergement		
- attestation d'hébergement	X	
- justificatif de l'identité de l'hébergeant (copie de pièce d'identité)		X
- justificatif de domicile (facture d'électricité ou d'eau)		X
<u>Moralité / loyalisme</u>		
<u>CASIER JUDICIAIRE ETRANGER</u> si vous résidez en France depuis moins de 10 ans		
- extrait de casier judiciaire étranger établi dans les pays où le demandeur a résidé durant ces 10 années <i>(Les réfugiés politiques, les apatrides protégés par l'OFPRA et les personnes entrées en France durant leur minorité sont dispensées de la production de casier judiciaire étranger)</i>	X	
<u>SITUATION FISCALE</u>		
- avis d'imposition ou de non-imposition des 3 dernières années		X
- bordereau de situation fiscale modèle P.237 portant sur les 3 dernières années (à réclamer auprès de votre trésorier)	X	
copie de la dernière déclaration des revenus		X
<u>SITUATION MILITAIRE</u>		
- certificat de position militaire		X
OU justificatif de service national à l'étranger		X
OU état des services (anciens combattants et légionnaires)		X
OU lettre expliquant la raison pour laquelle vous n'avez pas fait votre service militaire	X	
<u>SI 2ème DEPOT DE DEMANDE DE NATURALISATION</u>		
- copie de la décision précédente		X
<u>Bénéficiaire de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance)</u>		
- Si vous bénéficiez ou avez bénéficié de l'ASE, fournir copie du jugement de placement à l'ASE et copie des décisions de prise en charge successives par l'ASE, en cours ou terminées,		X

ATTENTION : Les actes d'état civil ne doivent pas être délivrés au vu du livret de famille et doivent comporter les 5 critères suivants : nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance et sexe. Si des erreurs apparaissent dans vos actes d'état civil, soit au niveau des noms, des prénoms, ou des dates, il y a lieu de demander une attestation de concordance auprès de votre consulat ou ambassade.